



Cofinancé par
l'Union européenne



LIFE BIODIV'FRANCE

101104846 LIFE22-IPN-FR-LIFE BIODIVFr

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

**Intégrer la biodiversité dans les
achats publics des collectivités**

Préambule

Le **projet LIFE Biodiv'France (2024-2032)** a pour objectif d'accompagner la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour le Biodiversité (SNB) 2030 par de l'ingénierie de projet et un apport d'expertise. Fort d'un consortium de 48 partenaires, le projet LIFE Biodiv'France est coordonné par l'Office français de la biodiversité (OFB) et couvre l'ensemble de l'hexagone ainsi que cinq territoires d'outre-mer. Le projet LIFE Biodiv'France 2024-2032 se déroule sur une période de 9 ans, pour un budget total de 50,45 M€, dont 30,27 M€ de la Commission européenne via le programme LIFE.

Au sein de ce projet, le Work Package 5 (WP5) vise à améliorer la prise en compte des enjeux de biodiversité par les acteurs économiques et plus particulièrement ceux agissant au sein de filières dont les pratiques impactent défavorablement la biodiversité. Il comprend plusieurs groupes d'actions :

- A l'échelle des filières pour intégrer des critères de biodiversité dans leurs labels et normes de référence,
- A l'échelle des entreprises pour qu'elles puissent identifier et mettre en œuvre des changements de pratique afin de diminuer leur impact sur la biodiversité.

Les actions, portées par l'OFB, l'Agence Régionale Nouvelle-Aquitaine et la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France avec 4 parcs naturels régionaux pilotes se positionneront d'une part, **au niveau de la demande, en accompagnant les collectivités territoriales pour la prise en compte de la biodiversité dans les cahiers des charges de la commande publique**, et d'autre part, au niveau de l'offre des entreprises elles-mêmes, en déployant massivement le programme « Entreprises engagées pour la nature », en mettant en place un réseau d'experts à l'échelon régional et en formant les acteurs de l'accompagnement des entreprises à la prise en compte de la biodiversité.

1. Projets et thématiques

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objectif d'identifier 5 collectivités territoriales pilotes pour des démarches innovantes permettant l'intégration de critères relatifs à la biodiversité dans leurs achats publics.

Les collectivités sélectionnées bénéficieront d'une ingénierie technique assurée par un bureau d'étude missionné par l'OFB pour les accompagner dans la mise en œuvre et le suivi de leurs démarches.

Critères requis :

Les projets d'achat qui peuvent être déposés doivent permettre d'améliorer les pratiques sur la manière d'intégrer la biodiversité dans les démarches d'achats durables, que la biodiversité soit directement l'objet de la prestation demandée ou non. Cette intégration peut se faire via l'intégration de conditions d'exécution du marché ou par l'intégration de critères de performance mesurable, dans le respect du code des marchés public et de la réglementation en vigueur.

L'OFB, souhaitant enrichir le retour d'expérience dans ce domaine, cherchera à sélectionner un panel de collectivités représentatives de la diversité des territoires français, en termes de taille, de statut ou de contexte géographique, social et économique pour des projets aussi diversifiés que possible, en termes de taille, de montant prévisionnel, de nombre de bénéficiaires indirects concernés, ou encore de nature. La prise en compte de la biodiversité peut être directe, par exemple pour des projets qui concerneraient des prestations de conception ou d'entretien d'espaces verts, de restauration écologique ou de Solutions fondées sur la nature (SFN), elle pourra aussi se faire pour des achats sans lien direct *a priori*, comme des marchés liés à la restauration collective, la construction neuve ou l'entretien de bâtiments, de voiries ou d'installations techniques, ou encore l'achats de biens d'équipements, de fournitures, d'énergie ou de services.

Le bureau d'étude sélectionné sera chargé d'accompagner la collectivité sur l'ensemble du processus d'achat, de l'expression du besoin jusqu'à l'attribution du marché au candidat retenu. En aucun cas, il ne devra interférer sur le choix final, son rôle se limitant à une assistance technique et méthodologique ainsi qu'à un conseil juridique. Il sera aussi chargé de documenter l'ensemble de la démarche, et d'établir deux fiches REX (Retour d'EXpérience), l'une détaillée et confidentielle, l'autre synthétique et destinée à être publiée (donc expurgée de toutes données confidentielles) en annexe d'un guide, à destination des collectivités, à paraître prochainement. Ces fiches seront, dans tous les cas, validées avec les collectivités lauréates concernées.

*NB : le présent appel à manifestation d'intérêt donne ainsi lieu à une **aide en nature**, et non à une aide financière directe. Il ne se substitue pas aux divers dispositifs d'aides financières.*

2. Bénéficiaires éligibles

Les candidatures peuvent donc être portées par toute collectivité relevant du code des marchés public. Il peut s'agir :

- D'une commune ;
- D'un EPCI ;
- D'un EPA ;
- D'un département ;
- D'une région ;
- Etc.

3. Eligibilité

Les projets présentés peuvent concerner tout type d'achat public. Ils devront être proposés en amont de toute procédure administrative formelle, de façon à ce que la collectivité, avec l'accompagnement du prestataire sélectionné par l'OFB, puisse au besoin reformuler l'expression du besoin et le périmètre de la démarche et préciser les critères de performance.

Les structures candidates devront s'engager à mener à terme la démarche, jusqu'à la publication du marché et la sélection d'un candidat. Cet engagement devra être formalisé par un courrier signé par une ou plusieurs personnes en capacité d'engager la collectivité (idéalement une personne élue et une personne représentant la direction générale des services). L'ensemble du processus devra être réalisé dans un délai d'un an à compter de la date de lancement du projet.

L'ingénierie dont bénéficieront les collectivités lauréates sera plafonnée sur la base d'un budget déterminé au lancement de l'accompagnement.

NB : Les dossiers non complets ou reçus après la date limite de dépôt ne seront pas éligibles.

4. Critères de sélection

Les candidats devront produire une présentation concise de leurs projets d'achat (l'expression détaillée du besoin étant destiné à être travaillé avec le bureau d'étude) ainsi qu'un engagement à mener à terme la démarche d'achat dans les 12 mois à compter du lancement de la démarche. Il sera notamment demandé dans le formulaire :

- Une présentation de la collectivité,
- Une description du projet d'achat et du contexte dans lequel se situe le besoin,

- Une description de l'expérience de la collectivité en matière d'achats durables et / ou innovants¹.

Les projets seront sélectionnés par l'OFB qui cherchera à rassembler un panel le plus diversifié possible de projets en matière de :

- Profil de collectivité ;
- Typologie d'achat ;
- Pertinence en regard de l'intégration des enjeux de biodiversité ;
- Niveau de maturité sur les achats durables et / ou innovants ;
- Réplicabilité.

Les candidatures seront soumises à un comité de sélection composé de l'OFB et de plusieurs Agences régionales pour la biodiversité, qui se prononcera sur la base des critères exposés ci-dessus.

5. Modalités d'accompagnement

Les projets sélectionnés pourront bénéficier, à partir de fin 2026 et pour une durée de 1 an :

- › D'un accompagnement technique, méthodologique et juridique assuré par le prestataire sélectionné par l'OFB ;
- › D'une mise en réseau avec d'autres collectivités innovantes sur leurs pratiques d'achats durables et avec des organismes et réseaux dédiés ;
- › D'une valorisation à travers une fiche « étude de cas » qui sera publiée en annexe du guide « Achats durables et biodiversité » à paraître.

Les territoires sélectionnés s'engagent en retour :

- › A mener le projet à son terme, avec l'accompagnement du bureau d'étude sélectionné par l'OFB,
- › A participer aux différentes instances du projet (Comité Technique, Comité de Pilotage),
- › A prévenir l'OFB de tout risque de retard sur le projet,
- › A partager les données, enseignements et retours d'expériences acquis dans le cadre des expérimentations afin d'en favoriser la répliquabilité, notamment via l'OFB et le réseau du LIFE Biodiv'France,
- › A se rendre disponible auprès de l'OFB pour une évaluation à 12 ou 24 mois après la date d'attribution du marché (visant à estimer l'impact réel sur la biodiversité).

La date de fin maximale d'exécution complète des projets est fixée au **31 décembre 2027**.

6. Modalités de candidatures

Un formulaire de candidature sera diffusé via les réseaux de l'OFB et des Agences régionales de la biodiversité partenaires.

La date limite de candidature est fixée au 30 octobre 2026.

¹ N.B. : il ne s'agit pas ici d'un critère de sélection, une collectivité « novice » en la matière pourra tout à fait être sélectionnée

7. Calendrier prévisionnel

Désignation	Dates
Lancement de l'AMI	25 juin 2026
Webinaire technique de lancement	25 juin 2026
Clôture de l'AMI	30 octobre 2026
Réponses aux candidats	Novembre 2026
Echanges avec les lauréats pour préciser les modalités d'interventions et consolider les projets	Novembre 2026
Lancement de l'accompagnement par l'expertise technique	Décembre 2026
Date de fin maximale d'exécution des projets (fin de l'accompagnement)	31 décembre 2027

8. Renseignement et contact

Le coordinateur du réseau Entreprises et Territoires - LIFE BIODIV'France - se tient à disposition pour un entretien préalable et pour toute question :

Emmanuel Delannoy

Coordinateur Réseau Entreprises et Territoires – LIFE Biodiv'France
Office Français de la Biodiversité
125, impasse Adam Smith, 34470 Pérols
Tél : 04 34 81 91 31 / 06 95 66 18 52
Mél : emmanuel.delannoy@ofb.gouv.fr